



CH-3003 Berne, OFAG

Aux directrices et directeurs cantonaux de
l'agriculture

Référence: 2008-01-08/178
Votre référence:
Notre référence: met
Personne en charge du dossier: Thomas Meier
Berne, le 21 janvier 2008

Audition concernant le second train d'ordonnances relatif à la mise en oeuvre de la Politique agricole 2011

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Après achèvement des délibérations parlementaires portant sur la Politique agricole 2011 durant la session d'automne 2007, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur des modifications de la loi sur l'agriculture (LAgr) et d'un premier train d'ordonnances au 1er janvier 2008. Par la suite, notre office a élaboré un **second** train d'ordonnances relatif à la mise en œuvre de la Politique agricole 2011. Il comprend les modifications apportées à 16 ordonnances du Conseil fédéral et à 3 ordonnances du DFE. La révision de la LAgr, du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole et de la loi sur la protection des variétés ainsi que les expériences faites lors de l'exécution des dispositions légales constituent la base des présentes modifications. Afin que les conditions-cadre de la politique agricole soient connues avant le semis 2009, nous envisageons de soumettre les modifications d'ordonnances au Conseil fédéral avant la pause d'été.

Sur mandat du Département fédéral de l'économie, nous vous soumettons, par la présente, le second train d'ordonnances et vous invitons à vous prononcer à ce sujet. Vous pouvez déjà télécharger le dossier d'audition à l'adresse Internet <http://www.blw.admin.ch/dokumentation/>. Les destinataires de la présente lettre recevront la documentation sur papier d'ici la mi-février.

Par une lettre datée du 14 décembre 2007, nous avons informé de l'audition les chancelleries d'Etat ainsi que les directrices et directeurs cantonaux de l'agriculture. Les directions de l'agriculture voudront bien, au besoin, intégrer les autres services cantonaux concernés dans la procédure d'audition.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre prise de position écrite d'ici au

vendredi 28 mars 2008.

Nous vous recommandons d'utiliser le modèle Word de l'OFAG. Celui-ci peut être aussi téléchargé à l'adresse précitée. Cette manière de procéder facilite l'évaluation des avis exprimés.

Vous remerciant, par avance, de votre précieux concours, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations les meilleures.

Office fédéral de l'agriculture OFAG

Manfred Bötsch
Directeur

Copies: Services cantonaux selon liste des destinataires

Annexes: - Communiqué de presse
- Liste des destinataires